



Conseil économique et social

Distr. limitée
6 juillet 2026
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2026

1-4 septembre 2026

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Viet Nam

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Viet Nam est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 12 410 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 72 590 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2027-2031.

* E/ICEF/2026/25.



Considérations générales

1. Au cours des dernières décennies, le Viet Nam a enregistré une croissance économique soutenue et réalisé d'importants progrès en matière de développement social, notamment une réduction considérable de la pauvreté, affichant ainsi une trajectoire de développement remarquable (la proportion de la population vivant sous le seuil d'extrême pauvreté est passée de 45 % en 1992 à moins de 1 % en 2022)¹. Le pays entre dans une nouvelle phase, avec pour objectif d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, en accélérant sa transformation numérique – en particulier dans le domaine de l'intelligence artificielle – tout en s'attaquant aux inégalités persistantes, aux changements démographiques et à une vulnérabilité climatique accrue. Le Gouvernement s'est lancé dans une réforme ambitieuse de la gouvernance visant à améliorer l'efficacité de l'administration publique, notamment par une décentralisation accrue. Le programme « Vision 2045 » fixe un objectif ambitieux pour le Viet Nam, à savoir rejoindre la catégorie des pays à revenu élevé en accélérant une croissance verte et inclusive pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici 2030 et parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. En tant que fervent défenseur du multilatéralisme, notamment de l'Organisation des Nations Unies et des organismes intergouvernementaux régionaux, le Viet Nam participe activement à la gouvernance mondiale et contribue aux biens publics mondiaux, notamment au transfert de connaissances.

2. Pour que ce programme ambitieux puisse se concrétiser, les progrès socio-économiques doivent se traduire par des avancées équitables et durables pour le pays, qui compte 28 millions d'enfants, grâce à un modèle de développement inclusif qui s'attaque systématiquement aux disparités persistantes liées à l'origine ethnique, à la situation géographique, au handicap et au genre. Au cours de la dernière décennie, la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants a considérablement reculé au Viet Nam, passant de 21 % en 2014 à 8,4 % en 2024². Toutefois, des disparités importantes persistent. Le taux de pauvreté chez les enfants issus de minorités ethniques s'élève à 33 %, contre 3,7 % chez les enfants de la majorité ethnique (Kinh et Hoa)³. Les différences au niveau régional sont marquées : les régions montagneuses du nord et des hauts plateaux du centre affichent respectivement des taux de pauvreté de 26 % et 19,5 %, ceux-ci étant encore plus élevés dans certaines provinces et communes⁴. La décentralisation budgétaire et administrative offre de nouvelles possibilités pour réduire les inégalités au niveau infranational, toutefois la faiblesse des capacités institutionnelles et la coordination intersectorielle limitée risquent d'aggraver les disparités existantes.

3. Bien que le Viet Nam ait mis en place un vaste système de protection sociale, seuls 1,5 % des enfants de moins de 16 ans bénéficient d'une assistance pécuniaire régulière⁵. Parmi les principaux obstacles figurent un cadre juridique et politique fragmenté, des budgets limités (l'aide sociale à l'enfance ou aux familles représente 0,4 % du produit intérieur brut du pays),⁶ le faible niveau des prestations et des

¹ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), « OECD Economic Surveys: Viet Nam 2025 », vol. 2025/16, juin 2025.

² Institut national de la statistique du Viet Nam, *Multidimensional Child Poverty Analysis 2002–2024*, Hanoï, 2025.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ UNICEF, *Socio-Economic Outlook and Social Spending: Overview for Viet Nam*, Hanoï (non publié).

⁶ Organisation internationale du travail, UNICEF et Save the Children, tableau de bord des prestations pour enfants. <https://www.childbenefittracker.org/countries/VNM>, consulté le 11 mai 2026.

mécanismes de ciblage complexes qui excluent souvent les ménages et les enfants en situation de pauvreté multidimensionnelle. L'absence de registres intégrés des bénéficiaires et la faiblesse des systèmes d'information limitent la portée et l'efficacité de l'aide sociale, en particulier en période de crise. Les lacunes en matière de documentation et d'accessibilité pour les enfants issus de l'immigration et des minorités ethniques ainsi que pour les enfants handicapés limitent l'adhésion à ces régimes, tandis que les normes traditionnelles liées au genre restreignent l'accès des femmes aux régimes contributifs, ce qui, combiné à ces facteurs, accroît la faible couverture et l'exclusion persistante.

4. Les réalisations dans les domaines de la santé et de la nutrition des enfants se sont améliorées ces dernières années, même si des disparités persistantes touchent particulièrement les minorités ethniques et les communautés isolées au Viet Nam. Si la mortalité maternelle et celle des enfants de moins de 5 ans ont considérablement diminué depuis 2000, les progrès en matière de réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans ont ralenti depuis 2015,⁷ et les décès néonataux évitables représentent désormais plus de la moitié de l'ensemble des décès d'enfants de moins de 5 ans.⁸ Le taux de couverture vaccinale a chuté de manière spectaculaire en 2023 pour s'établir à 77 %, en raison de perturbations au niveau des achats et de la chaîne d'approvisionnement, ce qui a favorisé une épidémie de rougeole à grande échelle. Depuis, la couverture vaccinale s'est améliorée, 96,3 % des enfants du pays étant désormais entièrement vaccinés⁹. Dans l'ensemble, les résultats en matière de santé infantile et l'accès à des soins de santé primaire de qualité restent inégaux. Les réformes en cours dans le secteur de la santé, axées sur le développement des soins préventifs, de la santé numérique et de l'assurance maladie, offrent des possibilités de lutter contre les inégalités persistantes. Parmi les principaux obstacles figurent la répartition inégale du personnel de santé qualifié, les contraintes financières, la mise en œuvre fragmentée des politiques et la faiblesse de la coordination intersectorielle.

5. La prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans a considérablement diminué au fil du temps, pour s'établir à 18 % en 2023¹⁰. Ce taux reste toutefois élevé chez les enfants issus de minorités ethniques (32 %)¹¹. Le Viet Nam est également confronté à une augmentation rapide des taux de surpoids et d'obésité qui, en 2020, concernaient 19 % des enfants âgés de 5 à 19 ans, en particulier dans les zones urbaines¹². Seuls 52 % des enfants âgés de 6 à 23 mois bénéficient d'une alimentation suffisamment variée, tandis que le taux d'allaitement maternel chez les enfants âgés de 12 à 23 mois reste faible (26 %)¹³. Les aliments industriels (qui contiennent souvent du sucre ajouté et une forte teneur en sodium) sont largement consommés par les adolescents. Une réglementation incomplète et une application insuffisante contribuent à des pratiques alimentaires qui ne sont pas optimales.

6. La santé mentale est un sujet de préoccupation croissant chez les adolescents, 22 % des enfants âgés de 10 à 17 ans étant confrontés à des problèmes de santé

⁷ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile, « *Levels and Trends in Child Mortality: Report 2024* ». UNICEF, New York, 2025.

⁸ Ibid.

⁹ Institut national de la statistique du Viet Nam 2025.

¹⁰ Institut national de la statistique du Viet Nam, 2025.

¹¹ « Le taux de retard de croissance chez les enfants vietnamiens reste élevé, selon les experts de la santé », *Dan Tri News*, 6 novembre 2024.

¹² UNICEF, Enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS), 2020-2021.

¹³ Consortium pour l'amélioration de l'alimentation complémentaire en Asie du Sud-Est (COMMIT), *Rapport de synthèse du COMMIT*, UNICEF, Bangkok, 2023.

mentale¹⁴. Les idées suicidaires touchent 1,4 % des adolescents et les filles sont plus susceptibles de développer des idées suicidaires et une souffrance morale, en particulier au sein des minorités ethniques¹⁵. La sensibilisation à la santé mentale chez les parents et les adolescents reste faible et l'accès à l'accompagnement psychologique et aux services d'aide est limité. La prise en compte insuffisante de la santé mentale dans les soins de santé primaires et dans les établissements scolaires ainsi que la faiblesse de la coordination intersectorielle limitent la détection précoce et la prise en charge.

7. L'éducation est une priorité nationale et joue un rôle central dans les progrès réalisés par le pays en matière de développement. Les taux de scolarisation dans le primaire et le premier cycle du secondaire sont élevés, mais d'importantes disparités persistent. Le taux de scolarisation dans l'enseignement préprimaire chez les enfants de trois ans issus de la minorité ethnique khmère est de 37,5 %, contre 80,2 % chez les enfants Kinh et Hoa¹⁶. Dans le premier cycle du secondaire, les taux d'achèvement scolaire des enfants issus de minorités ethniques (82,8 %) restent inférieurs à ceux de leurs camarades issus des majorités Kinh et Hoa (94,5 %). Les enfants handicapés se heurtent à des obstacles liés à des infrastructures inaccessibles et à une insuffisance de pédagogie inclusive. Les filles sont plus nombreuses (65 %) à terminer le deuxième cycle du secondaire que les garçons (51 %), ce qui montre que ces derniers, en particulier ceux issus de milieux ruraux ou de minorités ethniques, sont davantage exposés au risque de décrochage scolaire. Les évaluations des acquis d'apprentissage révèlent une baisse des niveaux de compétence ainsi que des disparités liées aux stéréotypes de genre, à l'origine ethnique, au statut socio-économique et à la langue¹⁷. Les indicateurs relatifs au développement des jeunes enfants mettent en évidence d'importantes inégalités. L'indice de développement du jeune enfant s'élève à 78,1 %, mais il tombe à 45,9 % pour les enfants Hmong et à 17,5 % pour les enfants handicapés¹⁸. Parmi les principaux obstacles figurent les capacités limitées du corps enseignant, notamment en matière d'éducation inclusive, une gouvernance fragmentée et des normes sociales qui défavorisent les enfants issus de groupes vulnérables.

8. À 9 %, le chômage des jeunes reste relativement faible par rapport aux normes internationales¹⁹. Cependant, les adolescents se heurtent à des obstacles de plus en plus nombreux lors de leur passage de l'école au monde du travail. Le taux de jeunes âgés de 15 à 24 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation est de 10 % (12,1 % de filles et 8,3 % de garçons). Seulement 11 % de la population active est considérée comme hautement qualifiée, ce qui révèle un décalage entre les résultats scolaires et les besoins du marché du travail. La transformation numérique est en train de redéfinir l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux services publics, mais d'importantes disparités persistent. Seulement 36 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans possèdent des compétences numériques de base, et on observe une fracture numérique très marquée entre les zones urbaines et les zones isolées. Un tiers des jeunes Kinh et Hoa (majoritaires) déclarent posséder des compétences en technologies de

¹⁴ Institut de sociologie de l'Université du Queensland et École de santé publique Bloomberg de l'Université Johns Hopkins, *Viet Nam Adolescent Mental Health Survey (V-NAMHS): Report on Main Findings*, Institut de sociologie, Hanoï, 2022.

¹⁵ Ibid. et Samuels, F. et T. Gupta, « The role of gendered norms in driving suicidal behaviour in Vietnam: Why are girls more vulnerable ? » N° 75, *Humanitarian Exchange*, juin 2019.

¹⁶ UNICEF, MICS, 2020-2021.

¹⁷ OCDE, *Résultats du programme PISA 2022, Fiches d'information : Viet Nam, 2023* ; Nations Unies, Bureau de la coordination des activités de développement, « Viet Nam Closes Learning Gaps towards Education for All », 23 janvier 2025.

¹⁸ UNICEF, MICS, 2020-2021.

¹⁹ Institut national de la statistique, communiqué de presse sur la situation démographique, du marché du travail et de l'emploi au quatrième trimestre et en 2025, 1er mai 2026,

l'information et de la communication, contre seulement 8 % des jeunes issus des minorités ethniques²⁰.

9. Le Viet Nam est particulièrement vulnérable aux effets de plus en plus marqués des chocs liés au climat ainsi qu'à la dégradation des ressources en eau et de l'environnement. Les pertes liées au climat ont considérablement augmenté en raison de la fréquence et de l'intensité accrues des phénomènes climatiques extrêmes, notamment les typhons, les inondations, les sécheresses et les vagues de chaleur. Les enfants sont particulièrement vulnérables : 99,5 % d'entre eux (26,2 millions) sont exposés à au moins trois types de risques climatiques, contre 89 % à l'échelle régionale²¹. Les risques environnementaux viennent encore aggraver ces vulnérabilités. L'accès limité à une eau et à un assainissement gérés de manière sûre, un traitement insuffisant des eaux usées et des chocs climatiques fréquents (entraînant des pénuries d'eau, de la contamination et des interruptions de service) augmentent l'exposition des enfants aux maladies véhiculées par l'eau et à la contamination environnementale. Les niveaux élevés de pollution atmosphérique et l'exposition aux substances toxiques constituent des menaces importantes pour la santé des enfants. On estime que plus de 3 millions d'enfants présentent des taux importants de plomb dans le sang²². Les enfants issus de minorités ethniques, vivant dans des communautés rurales ou isolées, handicapés ou issus de ménages à faibles revenus sont touchés de manière disproportionnée par les risques climatiques et environnementaux. Malgré des politiques solides, des lacunes subsistent tant au niveau de l'intégration d'une analyse des risques centrée sur les enfants dans la gestion des risques climatiques et de catastrophes et dans la gouvernance environnementale, que dans la mise en place de services sociaux résilients et tenant compte des risques.

10. La violence contre les enfants reste très répandue et est socialement acceptée. 72,4 % des enfants âgés de 1 à 14 ans sont victimes de punitions violentes à la maison²³. Les enfants sont de plus en plus exposés aux risques liés au numérique, notamment au cyberharcèlement, au cybergrooming et à l'exploitation sexuelle. On estime à 94 000 le nombre d'enfants victimes d'exploitation sexuelle en ligne, alors que seuls 36 % des adolescents déclarent avoir suivi une formation à la sécurité sur Internet²⁴. La loi sur la justice pour mineurs (2024) privilégie la déjudiciarisation et la réadaptation de proximité et constitue un pas important vers une justice mieux adaptée aux enfants. Les difficultés de mise en œuvre persistent : les peines privatives de liberté sont fréquemment prononcées et les enfants victimes se heurtent à des obstacles pour accéder à la justice ainsi qu'à des procédures et à des services d'accompagnement adaptés à leur âge et tenant compte des questions de genre, ce qui met en évidence les faiblesses du secteur social.

11. L'un des principaux enseignements tirés de l'évaluation du programme de pays pour 2022-2026 est que, même si les réformes législatives et politiques ont progressé, leur mise en œuvre est freinée aux niveaux national et local en raison de capacités limitées, d'une insuffisance de coordination intersectorielle et de la persistance de normes sociales néfastes, ce qui limite leur efficacité, en particulier pour les enfants vulnérables. De nouveaux défis, tels que la santé mentale, l'obésité, les menaces numériques, les risques climatiques et la diminution des fonds consacrés au développement et à l'aide humanitaire, exigent des réponses innovantes et intégrées

²⁰ United Nations in Viet Nam, Country Analysis, document non publié.

²¹ UNICEF, *Children at the Heart of Viet Nam's New Era: Technical report on the comprehensive development of children to inform Viet Nam 2045 report*, Hanoï, 2025.

²² United Nations in Viet Nam, Country Analysis, document non publié.

²³ UNICEF, MICS, 2020-2021.

²⁴ INTERPOL, ECPAT et UNICEF, *Disrupting Harm in Viet Nam : Evidence on online child sexual exploitation and abuse*. Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, 2022.

afin de combler les lacunes en termes d'inégalités et de préserver les progrès accomplis.

Priorités du programme et partenariats

12. S'appuyant sur les résultats probants obtenus par le pays et sur son engagement en faveur de la promotion des droits de l'enfant au cours des 50 dernières années, ce programme de pays vise à intensifier les efforts afin de garantir un développement humain inclusif et centré sur l'enfant, une bonne gouvernance en faveur des enfants et de la protection de l'enfance et des actions pour le climat, pour la lutte contre les catastrophes et pour la préservation de l'environnement axées sur les enfants. Cette vision s'inscrit dans le droit fil des priorités nationales définies dans le Plan de développement socio-économique pour 2026-2030 et dans le Programme Vision 2045, notamment un développement socio-économique équitable, la modernisation de la fonction publique, la transformation numérique et la résilience face aux changements climatiques et contribue à la réalisation des objectifs de développement durable au Viet Nam. Le programme contribuera au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ces priorités s'appuient sur les engagements pris par le Viet Nam au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et sur les observations finales formulées en 2022 par le Comité des droits de l'enfant, qui mettent en évidence des lacunes persistantes en matière d'équité et de protection ainsi que des risques nouveaux.

13. La croissance économique soutenue et les réformes structurelles menées au Viet Nam ont ouvert d'importantes perspectives pour le renforcement des systèmes inclusifs, participatifs et résilients face aux changements climatiques, afin de faire progresser la réalisation des droits de l'enfant. Le programme de pays vise à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement pour lutter contre les inégalités et les menaces émergentes en renforçant les politiques, la législation, les institutions et le financement des secteurs public et privé, en accordant la priorité aux groupes les plus défavorisés et en veillant à ce que les progrès socio-économiques se traduisent par des résultats équitables et durables pour tous les enfants.

14. L'UNICEF jouera le rôle de partenaire stratégique et technique auprès des institutions nationales et régionales, en leur fournissant des données factuelles, des conseils en matière de politiques publiques et un soutien au renforcement des capacités, afin d'améliorer l'efficacité et la résilience des secteurs sociaux pour venir en aide aux enfants les plus vulnérables. Ce programme permettra de renforcer des systèmes du secteur social inclusifs, centrés sur l'enfant et tenant compte des questions de genre, d'améliorer les mécanismes de gouvernance et de responsabilité ainsi que la protection de l'enfance et de promouvoir des interventions en faveur du climat et de l'environnement qui tiennent compte des besoins des enfants. Il sera fait appel à une programmation intégrée, notamment au niveau infranational, dans les zones caractérisées par un niveau élevé de pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants, de vulnérabilité et de risques climatiques et où les capacités locales permettent d'adopter des approches innovantes susceptibles d'être reproduites à grande échelle. Les priorités transversales du programme porteront notamment sur la transformation numérique (tirer parti des possibilités et faire face aux risques), l'égalité des sexes, les changements sociaux et comportementaux grâce à la mobilisation des populations ainsi que sur la participation effective des enfants et des adolescents.

15. Les partenariats et les activités de plaidoyer et de communication constitueront des stratégies centrales pour l'exécution des programmes, afin de mobiliser et de tirer parti des actions et des ressources au profit des programmes de l'UNICEF visant à

promouvoir les droits de l'enfant et son développement, tant au niveau national qu'à l'échelle mondiale. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec les autorités nationales et infranationales, les organisations de masse, les organisations de la société civile, les entités des Nations Unies, les partenaires de développement et le secteur privé, notamment les entreprises, les fondations et les particuliers, afin d'obtenir des résultats significatifs pour les enfants à grande échelle. Le programme mettra de plus en plus l'accent sur la collaboration avec des partenariats catalyseurs de grande envergure, dans le cadre desquels l'UNICEF joue un rôle de facilitateur afin de promouvoir un changement systémique par l'assistance technique, la concertation, la production de données factuelles et le renforcement des capacités. La collaboration avec les secteurs public et privé sera renforcée afin de tirer parti de l'innovation, de la technologie, des financements et des pratiques de fonctionnement responsables qui permettent d'obtenir des résultats équitables et durables pour les enfants. La collaboration avec le monde universitaire favorisera la production et l'exploitation de données factuelles concernant les droits de l'enfant ainsi que les transformations sociales et les changements de comportement. La coopération avec la société civile et les organisations animées par des jeunes restera essentielle, notamment pour accroître la mobilisation de la population et étendre la portée des services. Dans le cadre du système des Nations Unies, l'UNICEF contribuera à un dialogue politique coordonné et à une programmation conjointe à l'appui des priorités nationales. Enfin, la réflexion stratégique, les campagnes à l'intention du public et la communication seront mises à profit pour sensibiliser le public, mobiliser en faveur des droits de l'enfant et renforcer le dialogue avec les décideurs politiques, les professionnels et le grand public, y compris les enfants et les jeunes.

Un développement humain inclusif et centré sur l'enfant

16. Cette composante du programme a pour objectif de soutenir les priorités nationales (y compris les programmes nationaux ciblés) afin de renforcer les systèmes intégrés dans les domaines de la santé et de la nutrition des enfants et des adolescents, de la santé mentale, de l'éducation et des compétences, ainsi que de la protection sociale. Elle favorisera l'accès universel à des services préventifs et curatifs de qualité, conformément aux priorités nationales et contribuera aux réalisations 1 et 2 énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

17. L'UNICEF apportera une assistance technique fondée sur des données probantes et mènera des actions de plaidoyer afin de renforcer les politiques sectorielles et le financement, en mettant l'accent sur les enfants vulnérables et les personnes qui les prennent en charge. L'aide portera essentiellement sur les soins de santé primaire intégrés et les services de prévention, y compris les services de nutrition, en se fondant sur une analyse économique des ensembles de services essentiels, sur la mise en place de programmes de vaccination et sur l'élargissement de la couverture de l'assurance maladie, afin d'améliorer l'accès aux services pour les familles ayant des enfants en situation de risque. En partenariat avec le Ministère de la santé et les acteurs publics et privés concernés, l'UNICEF soutiendra le développement et l'intégration de systèmes numériques dédiés à la santé de la mère et de l'enfant et à la vaccination, ainsi que de plateformes communautaires. Les efforts porteront principalement sur l'interopérabilité, la qualité des données et leur exploitation en temps réel.

18. Ce programme permettra de renforcer les capacités du personnel de santé et des nutritionnistes aux niveaux national et régional, en particulier celles des intervenants de première ligne, grâce à des méthodes de formation actualisées et à un suivi amélioré des performances, en accordant une attention particulière à la prestation des soins de santé primaires dans les zones mal desservies. La priorité sera donnée aux

interventions nutritionnelles préventives grâce au renforcement des normes relatives à l'alimentation scolaire et à l'alimentation complémentaire, ainsi qu'à des restrictions publicitaires visant à empêcher la promotion inappropriée de substituts du lait maternel et d'aliments malsains, le tout complété par des stratégies de changement social et comportemental favorisant une alimentation saine.

19. L'UNICEF soutiendra les approches multisectorielles en matière de santé mentale des enfants et des adolescents. Il s'agit notamment de renforcer les cadres nationaux de direction et de financement ainsi que de développer des services intégrés de santé mentale et de soutien psychosocial dans les domaines de la santé, de l'éducation et au sein des structures communautaires. Les interventions préventives, notamment les programmes d'apprentissage socioémotionnel et d'accompagnement parental, seront renforcées, parallèlement aux filières d'orientation et aux services destinés aux enfants victimes de violences et de traumatismes.

20. L'UNICEF améliorera les capacités du système éducatif à offrir un apprentissage inclusif et de qualité et permettra aux enfants et aux adolescents d'acquérir les compétences nécessaires pour contribuer au développement socio-économique du pays et y prendre part. L'action de l'UNICEF s'inscrit dans le cadre des réformes nationales de l'éducation, notamment le développement de l'enseignement préprimaire, la modernisation des programmes scolaires, la transformation numérique et le renforcement des capacités du corps enseignant.

21. Cette composante du programme aura pour objectif de soutenir les réformes politiques et institutionnelles visant à promouvoir l'accès universel à un enseignement préprimaire de qualité et à renforcer l'apprentissage fondamental. L'une des principales priorités consistera à améliorer l'état de préparation à l'école, la persévérance scolaire, la transition vers le système scolaire et l'achèvement du parcours scolaire, en particulier pour les enfants issus de minorités ethniques, des communautés rurales et isolées, les enfants handicapés et ceux qui ne sont pas scolarisés. Ce programme contribuera à renforcer les systèmes d'évaluation des élèves et l'écosystème de données sur l'éducation afin d'améliorer la planification fondée sur des données factuelles et l'assurance de la qualité. Il soutiendra également les cadres nationaux en faveur d'une éducation inclusive et d'environnements d'apprentissage sûrs et centrés sur l'enfant.

22. La priorité continuera d'être accordée à l'intégration des compétences transférables, numériques et vertes dans l'enseignement général, ainsi que dans l'enseignement technique et professionnel et la formation. À cet effet, il faudra notamment renforcer les programmes scolaires, améliorer le professionnalisme des enseignants et des systèmes de formation continue, mieux intégrer les compétences numériques, transférables et en matière d'intelligence artificielle, notamment dans le domaine de l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, accroître le soutien aux systèmes nationaux d'orientation professionnelle et de promotion du bien-être des élèves et faciliter la transition entre l'école et le monde du travail, tout en améliorant l'adéquation des acquis scolaires à un marché du travail en constante évolution. Les partenariats avec le secteur privé favoriseront le développement des compétences, faciliteront la transition de l'apprentissage vers l'emploi et contribueront à améliorer les moyens de subsistance.

23. L'UNICEF soutiendra les efforts faits par le Gouvernement pour renforcer un système de protection sociale inclusif, adapté aux besoins des enfants et capable de faire face aux chocs, qui permette de réduire la pauvreté multidimensionnelle des enfants, de favoriser leur égalité des chances et d'améliorer les moyens de subsistance, en créant des synergies avec d'autres secteurs. Ce programme contribuera aux réformes nationales en matière de protection sociale afin d'accélérer la mise en œuvre des cadres juridiques et politiques, notamment la loi sur l'assurance

sociale (2024) et le Programme d'action national en faveur des enfants pour la période 2021-2030. Les actions de plaidoyer et le dialogue sur les politiques auront principalement pour but de promouvoir la mise en place et le financement de prestations universelles pour enfant à charge, ainsi que de tirer parti des dispositifs ciblés destinés aux enfants issus de minorités ethniques et aux enfants handicapés.

24. L'UNICEF contribuera à la modernisation, à la numérisation et à l'interopérabilité des systèmes d'information sur la gestion et renforcera les liens entre les programmes de transferts monétaires, les services complémentaires et les mécanismes de réponse aux chocs. Grâce à des partenariats stratégiques avec le gouvernement, les partenaires de développement, le système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé, l'UNICEF mettra à profit son mandat normatif et son expertise technique pour soutenir une réforme durable du système.

25. Cette composante permettra de consolider la gouvernance numérique et les normes en matière d'infrastructures dans les secteurs sociaux concernés, de privilégier un financement équitable et adapté aux besoins des enfants et de soutenir les parents ainsi que la participation active des enfants et des adolescents à la prise de décision. Grâce à des conseils en matière de politiques publiques, à une assistance technique et à la production de données factuelles, l'UNICEF aidera les autorités nationales et régionales à mettre en œuvre les réformes de manière efficace et à développer des systèmes sociaux inclusifs et de qualité.

Une bonne gouvernance en faveur des enfants et de la protection de l'enfance

26. Cette composante du programme soutiendra les efforts nationaux visant à renforcer une gouvernance adaptée aux enfants, la responsabilisation, les systèmes de protection de l'enfance et de justice et à mettre en place des dispositifs pour une participation effective en vue de la pleine réalisation des droits des enfants. Elle contribuera aux priorités nationales correspondantes et s'inscrira dans le cadre de la réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

27. L'UNICEF aidera les autorités nationales et régionales à renforcer les mécanismes de gouvernance en matière de coordination, de planification, de mise en œuvre et de responsabilisation concernant les droits de l'enfant dans tous les secteurs et apportera son soutien au suivi et à l'évaluation des cibles des Objectifs de développement durable relatives aux enfants. À cet effet, il faudra notamment améliorer la planification, la budgétisation, le suivi et l'évaluation afin de mieux tenir compte des besoins des enfants, d'accroître la disponibilité et l'utilisation de données ventilées et axées sur les enfants et de promouvoir une prise de décision fondée sur des données probantes pour lutter contre les inégalités dont sont victimes les enfants défavorisés.

28. Cette composante visera à améliorer le système de protection de l'enfance afin de mieux prévenir et combattre la violence, les maltraitances, la négligence et l'exploitation (hors ligne et en ligne), ainsi que les pratiques néfastes telles que le mariage des enfants, en accordant une attention particulière aux enfants en situation de vulnérabilité. L'UNICEF soutiendra la mise en œuvre des cadres juridiques et politiques, en renforçant la coordination et la qualité des services de protection de l'enfance ainsi que leur accès. La consolidation des capacités nécessaires à la prestation de services sociaux professionnels, notamment grâce à des approches tenant compte des questions de genre et favorisant l'inclusion des personnes handicapées, constituera une priorité essentielle.

29. L'UNICEF soutiendra les efforts visant à renforcer les systèmes judiciaires tenant compte des spécificités des enfants et des questions de genre, afin que les enfants victimes, témoins ou auteurs présumés d'infractions soient traités

conformément aux normes internationales. Pour cela, il faudra renforcer les procédures adaptées aux enfants, mettre en œuvre des mesures alternatives et favoriser l'accès à l'aide juridique et à d'autres services d'accompagnement pour les enfants impliqués dans des procédures judiciaires.

30. Ce programme soutiendra les interventions visant à favoriser des changements sociaux et comportementaux qui promeuvent des normes sociales positives, notamment l'égalité des genres et l'inclusion des personnes handicapées ainsi que le renforcement des compétences parentales et de l'autonomie fonctionnelle pour les enfants et les adolescents. Il encouragera également la mise en place de mécanismes de participation effective permettant aux enfants et aux adolescents d'exprimer leurs opinions et d'avoir leur mot à dire dans les décisions qui ont une incidence sur leur vie, tant au niveau national qu'infranational.

31. Les partenariats avec la société civile, les organisations de masse, le monde universitaire, les médias et les réseaux communautaires contribueront à accroître la responsabilisation et la mobilisation de la population. L'UNICEF collaborera avec des partenaires du secteur privé afin de promouvoir des pratiques commerciales responsables et de soutenir l'innovation, notamment en matière de solutions numériques sûres qui renforcent les systèmes de gouvernance et de protection.

Action en faveur du climat, de la lutte contre les catastrophes, de l'eau et de l'environnement axée sur les enfants

32. Cette composante a pour objectif de renforcer l'action en faveur du climat, de la lutte contre les catastrophes et de l'environnement axée sur les enfants, afin que tous les enfants, en particulier les plus vulnérables, soient mieux protégés contre les risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes, bénéficient de services sociaux résilients et d'environnements plus sains et puissent participer aux prises de décision dans ces domaines. Ce programme contribuera à la mise en œuvre des priorités nationales en matière de changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe ainsi qu'à la réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

33. L'UNICEF aidera les institutions nationales et régionales à intégrer une analyse des risques climatiques centrée sur l'enfant, des considérations d'équité et des données factuelles dans les politiques, les plans et les cadres de financement relatifs aux changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe et à l'environnement. Pour cela, il faudra notamment renforcer les systèmes de données et la cartographie des vulnérabilités, afin de permettre une planification, une budgétisation et des mesures préventives tenant compte des risques et des questions de genre et respectueuses des enfants, au profit tant des enfants que des populations. L'UNICEF soutiendra également l'amélioration de la coordination et des capacités institutionnelles afin d'intégrer la résilience aux changements climatiques et la durabilité environnementale dans tous les secteurs sociaux. En renforçant les systèmes de prévention des risques de catastrophe et d'intervention axés sur l'enfant, l'UNICEF s'alignera sur les priorités du Gouvernement en matière de prévention, de réduction et de gestion des catastrophes, notamment en investissant dans la préparation aux catastrophes, le financement, les mesures d'anticipation et les dispositifs d'alerte rapide, la communication sur les risques et la coordination intersectorielle.

34. L'UNICEF aidera les institutions nationales et régionales à renforcer des services sociaux résilients face aux changements climatiques et s'appuyant sur les technologies numériques, afin qu'ils restent accessibles, inclusifs et adaptés aux besoins avant, pendant et après les chocs climatiques et résultant de catastrophes. Il s'agit notamment de promouvoir une planification innovante, axée sur le numérique

et tenant compte des risques, des infrastructures et des modèles de prestation de services résilients face aux changements climatiques ainsi que de renforcer les approches souples et évolutives en matière de protection sociale.

35. Cette composante contribuera à la prévention et à l'atténuation des risques prioritaires liés à la santé environnementale ainsi qu'à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) qui touchent les enfants et les femmes enceintes, notamment la pollution de l'air extérieur et intérieur, l'exposition au plomb, la sécurité de l'approvisionnement en eau et les maladies d'origine hydrique. L'UNICEF s'attachera à promouvoir le renforcement des politiques, des dispositifs institutionnels, des normes et des orientations, ainsi que la transformation numérique, la communication sur les risques et le développement des capacités, parallèlement à l'adoption de comportements protecteurs afin de réduire les effets néfastes sur la santé, le développement et l'apprentissage des enfants vivant dans des contextes à haut risque.

36. Les partenariats avec le secteur privé seront renforcés afin de tirer parti de modes de financement novateurs et des technologies vertes, dans le but de soutenir des infrastructures et des systèmes sociaux adaptés aux changements climatiques et accessibles à tous. Les partenariats avec des organismes de financement mondiaux, notamment le Fonds vert pour le climat, ainsi qu'avec des institutions financières internationales, permettront la mise en place de modèles de financement mixte destinés aux infrastructures à faibles émissions de carbone et à la préparation aux catastrophes.

Efficacité du programme

37. Cette composante apportera un appui aux différents secteurs afin de garantir que la planification, le suivi, la gestion des connaissances, l'évaluation, le financement et la gestion du programme de pays répondent à des normes de programmation rigoureuses. La transformation numérique, notamment l'intelligence artificielle, servira à accélérer les réalisations axées sur l'enfant et à améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions, des partenariats et de la communication de l'UNICEF. Une approche intégrée sera adoptée en matière de partenariats, de plaidoyer et de communication afin de mobiliser les énergies et de tirer le meilleur parti des actions menées et des ressources.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Un développement humain inclusif et centré sur l'enfant	2 730	24 681	27 411
Une bonne gouvernance en faveur des enfants et de la protection de l'enfance	4 095	15 970	20 065
Action en faveur du climat, de la lutte contre les catastrophes, de l'eau et de l'environnement axée sur les enfants	1 117	26 132	27 249
Efficacité du programme	4 468	5 807	10 275
Total	12 410	72 590	85 000

Administration du programme et gestion des risques

38. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme au niveau national.

39. Afin de faire face aux risques liés à la baisse de l'aide publique au développement et de l'aide humanitaire, l'UNICEF mobilisera et optimisera les ressources grâce à des approches diversifiées en matière de financement, notamment des modèles de financement mixte associant des fonds publics, des prêts concessionnels et des capitaux privés. La priorité sera donnée à la mobilisation des ressources et aux solutions proposées par les entreprises, les fondations, les particuliers, les institutions financières internationales et les fonds mondiaux et régionaux afin d'investir conjointement dans l'amélioration des conditions de vie des enfants.

40. L'UNICEF améliorera la gestion des risques dans l'ensemble de ses programmes, interventions, partenariats et activités de communication, notamment par un renforcement du contrôle, le respect des normes de gouvernance environnementale et sociale ainsi que la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Afin d'atténuer les risques liés aux capacités limitées en matière de coordination et de gestion, notamment au niveau local, le programme mettra l'accent sur une gouvernance intégrée et adaptée aux besoins des enfants et sur le renforcement des systèmes grâce aux technologies numériques ainsi que des capacités.

Contrôle de l'exécution, évaluation du programme et apprentissage

41. L'UNICEF collaborera avec le système statistique national, les ministères de tutelle et d'autres partenaires afin d'accroître les capacités nationales et régionales en matière de collecte et d'utilisation des données pour l'élaboration des politiques, le suivi et l'évaluation. L'appui technique visera à approfondir les enquêtes nationales, les données administratives et la recherche, notamment en améliorant la numérisation des services publics, l'interopérabilité des systèmes de données et le recours à des méthodes innovantes de collecte de données.

42. L'UNICEF jouera un rôle de facilitateur lors du dialogue sur les politiques relatives aux droits de l'enfant en produisant et en diffusant des données factuelles de grande qualité concernant les enfants. Les travaux d'analyse, les évaluations, la recherche et les supports de connaissance orienteront l'assistance technique, favoriseront l'utilisation de données factuelles dans la prise de décision et alimenteront le dialogue sur les politiques nationales.

43. L'UNICEF assurera le suivi de ses interventions au moyen d'activités d'assurance, de visites sur le terrain, des rapports des partenaires et des données relatives aux programmes. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme seront évalués dans le cadre d'un suivi régulier de celui-ci et d'examen périodiques menés de manière indépendante ou conjointement avec le Gouvernement et les partenaires de développement. L'UNICEF suivra les normes d'évaluation ainsi que les priorités en matière d'apprentissage et de mise à l'échelle.

44. L'UNICEF aidera ses partenaires nationaux à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière d'établissement de rapports relatifs aux droits de l'enfant, notamment en ce qui concerne ceux à l'intention du Comité des droits de l'enfant.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Viet Nam et l'UNICEF, 2027-2031

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 4, 6, 12, 15, 17 à 19, 23 et 24, 26 à 28, 30 et 32.

Priorités nationales : Plan national de développement économique et social pour 2026-2030, Programme national axé sur la santé, la population et le développement pour 2026-2035, Programme d'action national en faveur de l'enfance pour la période 2021-2030, Programme de protection et de soutien au développement des enfants dans l'environnement numérique pour 2026-2030, Plan d'action national pour l'éducation et la formation en vue d'appliquer la résolution 71-NQ/TW, Résolution n° 57-NQ/TW relative aux avancées décisives en matière de développement de la science, de la technologie, de l'innovation et de la transformation numérique au niveau national, Programme national pour la santé mentale des enfants et la prise en charge des orphelins pour 2023-2030, Plan d'action national pour la lutte contre la pollution et la gestion de la qualité de l'air pour la période 2026-2030, Plan national d'adaptation aux changements climatiques pour la période 2021-2030, avec une vision à l'horizon 2050, loi de 2025 sur l'intelligence artificielle.

Objectifs de développement durable : 1 à 6, 10 et 11, 13, 16

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 1, 2, 3 et 4

1. D'ici 2031, la population vietnamienne, en particulier les personnes susceptibles d'être laissées pour compte, sera en meilleure santé, mieux éduquée et plus qualifiée et bénéficiera d'une protection tout au long de la vie grâce à un meilleur accès à des services et systèmes sociaux inclusifs, équitables, de qualité et tenant compte des questions de genre.
2. D'ici 2031, la population vietnamienne, en particulier les personnes susceptibles d'être laissées pour compte, sera en mesure de façonner une économie plus inclusive, plus durable et tenant compte des questions de genre et d'en tirer profit, portée par la transition écologique et numérique, l'industrialisation, l'innovation, la productivité et le travail décent.
3. D'ici 2031, la population vietnamienne, en particulier les personnes les plus susceptibles d'être laissées pour compte, sera mieux protégée contre la dégradation de l'environnement et les risques liés aux changements climatiques, et bénéficiera d'un environnement plus sain grâce à une gestion participative et renforcée des ressources naturelles, à la réduction des risques de catastrophe, à la mise en place de systèmes résilients aux changements climatiques, notamment dans les secteurs de l'alimentation et des énergies propres et renouvelables.
4. D'ici 2031, la population vietnamienne, en particulier les personnes susceptibles d'être laissées pour compte, bénéficiera d'une société plus juste, plus sûre et plus inclusive, fondée sur une bonne gouvernance, des institutions plus réactives et s'appuyant sur des données, un État de droit renforcé, ainsi que sur la protection et le respect des droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'absence de toute forme de violence et de discrimination, conformément aux engagements internationaux du Viet Nam, et y contribuera.

Résultats associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029 : 1 à 5

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1 et 2	1. D'ici 2031, un nombre croissant	Proportion d'enfants de moins de 5 ans n'ayant	Rapport sur la pauvreté	1.1. Renforcement des systèmes de	Ministère de la Santé, directions	2 730	24 681	27 411

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	d'enfants au Viet Nam, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront de soins de santé inclusifs et de qualité, y compris en matière de santé mentale, de nutrition d'éducation et de développement des compétences pour l'avenir ainsi que d'une protection sociale renforcée.	bénéficié d'aucun service de santé au cours des 12 derniers mois NR (2024) : 68,0 % Hommes : 67,8 % Femmes : 68,2 % Groupe ethnique Kinh : 65,8 % Autres groupes ethniques : 78,2 % Les plus pauvres : 76,3 % Les plus riches : 58,4 % NC (2030) : Diminution d'au moins 1,5 point de pourcentage par an	multidimensionnelle touchant les enfants	santé et de nutrition, des politiques et des capacités institutionnelles afin d'offrir des services équitables et de qualité aux femmes vulnérables, aux femmes enceintes et aux enfants, en particulier dans les zones mal desservies et touchées par des épidémies.	provinciales de la santé, Ministère de l'éducation et de la formation, directions provinciales de l'éducation et de la formation, organisations dirigées par des jeunes, pôles d'innovation sociale, secteur privé, monde universitaire, organisations de la société civile.			
		Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans*	Rapport de l'Institut national de la nutrition	1.2. Les enfants, les personnes qui en ont la charge, les communautés et les institutions qui dispensent des services renforcent leurs capacités à prévenir, identifier et répondre aux besoins des enfants et des adolescents en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.				
		Proportion d'enfants et d'adolescents déclarant avoir accès à des services de santé mentale et de soutien psychosocial	Enquête nationale sur la santé mentale	1.3. Le système éducatif renforce les capacités nécessaires pour				
		NR (2025) : 8 % NC (2030) : 25 %	Rapports sur les indicateurs clés de					
		Proportion d'enfants atteignant au moins le						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		niveau minimum requis en lecture et en mathématiques à la fin de l'enseignement primaire NR (2024) : Lecture : 86 % ; Mathématiques : 95 % NC (2031) : Lecture : 93 % ; Mathématiques : 98 %	l'apprentissage primaire en Asie du Sud-Est	offrir aux enfants et aux adolescents, en particulier aux filles et à ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité, un apprentissage inclusif et de qualité ainsi que des possibilités de développement des compétences.				
		Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) dépourvus d'un emploi, d'une éducation ou d'une formation* NR (2025) : 10,3 % (Institut national de la statistique) Hommes : 8,3 % Femmes : 12,1 % Zones urbaines : 8,0 % Zones rurales : 11,7 % NC (2030) : moins de 7 %	Enquête annuelle sur la main-d'œuvre	1.4. Les systèmes de protection sociale sont renforcés afin d'offrir une protection sociale intégrée et des services complémentaires aux enfants et aux familles en situation de pauvreté				
		Pourcentage d'enfants pour lesquels des prestations pour enfants à charge sont versées NR (2024) : 1,38 % NC (2031) : 3,4 %	Rapport du ministère de la Santé	multidimensionnel le ou exposés à ce risque.				
2 et 4	2. D'ici 2031, un plus grand nombre d'enfants au Viet Nam, en particulier les filles et ceux issus de groupes	Taux national de pauvreté multidimensionnelle des enfants* NR (2024) : 8,4 % Hommes : 8,5 %	Rapport sur la pauvreté multidimensionnelle touchant les enfants	2.1. Les systèmes de gouvernance et de finances publiques, tant au niveau national que régional, renforcent les	Académie nationale d'études politiques de Ho Chi Minh, Institut national de la statistique, Ministère des finances, Ministère	4 095	15 970	20 065

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						RO	AR	Total
	défavorisés, bénéficieront d'un système de gouvernance inclusif, participatif et centré sur l'enfant, doté d'un financement public adéquat, d'un système de protection de l'enfance efficace, ainsi que de systèmes judiciaires adaptés aux enfants et tenant compte des questions de genre.	Femmes : 8,2 % Zones urbaines : 3,0 % Zones rurales : 11,2 % Groupe ethnique Kinh : 3,7 % Autres groupes ethniques : 33,1 % NC (2031) : Diminution d'au moins 1,5 à 2 points de pourcentage par an. Mesure dans laquelle les systèmes des finances publiques nationaux et régionaux mettent en œuvre une budgétisation axée sur les enfants afin d'identifier, de hiérarchiser et de suivre les dépenses consacrées aux enfants et d'en rendre compte (Niveaux-4). NR (2025) : Niveau 1 – La budgétisation tenant compte des besoins des enfants est limitée et ne fait l'objet d'aucun suivi. NC (2031) : Niveau 3 – Des lignes directrices et des procédures en matière de budgétisation axée sur les enfants ont été élaborées et sont appliquées régulièrement dans certains secteurs et/ou certaines provinces et un suivi et une analyse périodiques des	Circulaires sur le budget annuel et directives techniques du Ministère des finances, examens officiels des dépenses publiques/ examens des budgets du secteur social, rapports officiels sur la budgétisation axée sur les enfants ou suivi budgétaire lié aux enfants	capacités, la coordination et les données afin de hiérarchiser et de suivre les ressources allouées aux enfants grâce à des mécanismes transparents et participatifs. 2.2. Les systèmes nationaux et régionaux de protection de l'enfance ont renforcé leurs capacités, leur coordination et leurs ressources afin de prévenir et de combattre toutes les formes de violence contre les enfants. 2.3. Les institutions judiciaires et celles chargées du maintien de l'ordre ont renforcé leurs capacités afin d'offrir aux enfants victimes, témoins ou auteurs présumés une justice accessible, adaptée à leurs besoins et tenant	de la santé, Ministère de l'éducation et de la formation, Union des femmes du Viet Nam, Ministère de la justice, Cour populaire suprême, Parquet populaire suprême, Ministère de la sécurité publique, Association des avocats du Viet Nam, Ministère de la santé, unions de la jeunesse au niveau central et provincial, organisations dirigées par des jeunes et organisations de la société civile, secteur privé et monde universitaire.			

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		dépenses consacrées aux enfants sont effectués dans le cadre des débats relatifs à la planification et à l'examen du budget.		compte des questions de genre.				
		Pourcentage d'enfants en conflit avec la loi qui sont soumis à une ordonnance de déjudiciarisation ou à une mesure non privative de liberté NR (2024) : 28,8 % T (2031) : 32 %	Rapport du Parquet populaire suprême	2.4. Les institutions nationales et régionales mettent en place des mécanismes inclusifs, sûrs, accessibles et fondés sur le numérique et en assurent le fonctionnement afin de permettre une participation effective des enfants et des adolescents, en particulier de ceux issus de groupes marginalisés.				
		Proportion d'enfants victimes de violences NR (2025) : 4,5 % NC (2030) : moins de 4 %	Rapports du Gouvernement					
1 à 3	3. D'ici 2031, les enfants, en particulier les plus exposés et les plus marginalisés, bénéficieront d'une meilleure protection grâce à des dispositifs de préparation et d'intervention en cas de catastrophe et auront un accès plus équitable à des services essentiels	Mesure dans laquelle les politiques, plans ou stratégies nationaux en matière de climat tiennent compte des besoins des enfants (niveaux 1 à 4) NR (2024) : Niveau 1 – Prise en compte limitée des enfants dans les politiques et stratégies nationales en matière de climat NC (2031) : Niveau 3 – Les principales politiques et stratégies nationales en matière de	Documents officiels relatifs aux politiques et à la planification gouvernementales, rapports techniques, comptes rendus de consultations	3.1. Les politiques et les plans relatifs au climat, à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe intègrent de plus en plus une analyse des risques axée sur l'enfant et des considérations d'équité, fondées sur des données solides.	Ministère de la Santé, Ministère de l'agriculture et de l'environnement, Ministère des finances, Union des femmes du Viet Nam, Ministère de l'éducation et de la formation, organismes de financement internationaux tels que le Fonds vert pour le climat, organisations de la société civile,	1 117	26 132	27 249

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
résilients face aux changements climatiques, à un air et à une eau purs, ainsi qu'à l'information et participeront aux prises de décision en la matière		climat intègrent des mesures adaptées aux besoins des enfants, notamment des mesures qui leur sont spécifiques et des possibilités de participation pour les enfants et les jeunes		3.2. Les systèmes de réduction des risques de catastrophe sont renforcés afin qu'ils soient centrés sur l'enfant et qu'ils permettent de prévenir, de réduire et de gérer les risques de catastrophe, notamment grâce à une meilleure préparation, à des mesures d'anticipation et à des interventions d'urgence. 3.3. Les institutions nationales et régionales ont renforcé leurs capacités à intégrer la résilience aux changements climatiques et la planification tenant compte des risques dans les services sociaux essentiels. 3.4. Les autorités nationales et les parties prenantes concernées renforcent les capacités et créent	monde universitaire et secteur privé.			
		Nombre d'enfants de moins de 18 ans respirant de l'air avec un niveau de concentration de particules fines supérieur à 35 mg/m ³ (milligrammes par mètre cube) NR (2024) : 957 000 NC (2030) : Diminution de 10 points de pourcentage	Rapports du Ministère de l'agriculture et de l'environnement, du Ministère de la santé, de l'UNICEF et de l'Organisation mondiale de la Santé, Health Effects Institute					
		Pourcentage de la population rurale bénéficiant d'un approvisionnement en eau potable résilient face aux changements climatiques NR : (2025) : 60 % NC : (2031) : 66 %	Rapport annuel du Ministère de l'agriculture et de l'environnement					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						RO	AR	Total
				un environnement propice à la prévention et à l'atténuation des risques pour la santé liés à l'environnement ainsi qu'à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) qui touchent les enfants, en particulier dans les zones les plus affectées.				
–	4. Le programme de pays est coordonné et géré de manière efficace et efficiente et bénéficie de ressources suffisantes grâce à des partenariats avec les secteurs public et privé ainsi qu'à une multiplication des activités de plaidoyer et de communication.	Pourcentage d'indicateurs clés de performance répondant aux critères du tableau de bord NR (2025) : 100 % NC (2031) : 100 %	Rapports des bureaux de pays de l'UNICEF	4.1 Les systèmes de coordination et de mise en œuvre des programmes de pays améliorent la planification multisectorielle, la mise en œuvre et la gestion évolutive, notamment au moyen de la transformation numérique. 4.2 Les systèmes de planification, de suivi, d'évaluation et de gestion des connaissances sont renforcés afin d'améliorer la qualité des données,	–	4 468	5 807	10 275

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				l'utilisation de données factuelles et la communication en temps opportun des résultats concernant les enfants. 4.3 Les partenariats avec les acteurs des secteurs public et privé sont renforcés afin de faire progresser les activités de plaidoyer, de communication et la mobilisation des ressources en vue de l'obtention de résultats en faveur des enfants.				
Total						12 410	72 590	85 000